

Nice : « meurtre » en famille chez les Gitans

Un Gitan du quartier Bon Voyage, âgé de 20 ans, a été condamné hier par les assises des A.-M. à 12 ans de réclusion criminelle pour coups mortels contre son ex-beau-frère, voici deux ans. Il était initialement accusé d'assassinat et l'avocat général avait requis « au moins 20 ans »

MON frère ne savait pas où aller. Il faisait les cent pas, il se cachait de partout. Il avait peur. Il ne parlait pas. De temps en temps, il regardait dehors pour savoir ce qui se passait. Et puis, à un moment, il s'est penché vers la fenêtre, il s'est relevé un peu et les enfants ont vu leur père tomber... »

Vers 15 heures, le 29 novembre 2001, dans un appartement du quartier de Bon Voyage, à Nice, un Gitan de 28 ans, Joseph Fernandez, agent de l'OPAM, venait d'être atteint d'une balle de 9 mm en pleine tempe. Ce témoignage de sa sœur Valérie, jeudi devant les jurés, est sans doute celui qui aura le plus marqué les deux journées d'audience d'un procès peu ordinaire.

En tout cas, il aura fait tilt dans l'esprit de M^e Guillaume Caré, l'un des défenseurs de Dominique Cano, 20 ans, l'ex-beau-frère de la victime et lui aussi Gitan de Bon Voyage : « Paradoxalement, cela discrédite la préméditation, car

on ne peut mettre en doute ces propos de Valérie qui prouvent que Joseph n'a pas permis sa localisation en criant... »

Au moins six balles

Au fond, tout le problème était là : en tirant au moins six coups de feu à l'aide d'un 357 « magnum », dont trois en direction de la fenêtre de l'appartement où s'étaient réfugiés la victime et ses trois enfants, Cano avait-il réellement l'intention de tuer celui qu'il considérait comme l'assassin de sa demi-sœur, ou bien a-t-il tiré, « au jugé », cette « balle perdue » ?

Pour l'autre défenseur du jeune Gitan, M^e Pierre Blazy (Bordeaux), « la balle mortelle a d'abord atteint le montant de la fenêtre avant de toucher, par ricochet, la tête de Joseph : c'est un accident ! » En abandonnant la thèse de la préméditation et en requalifiant les faits en coups mortels, les jurés l'ont partiellement suivi.

Il était pourtant bien difficile de dire la vérité dans cette affaire intervenue dans une

même famille gitane, même si les clans Cano et Fernandez ont manifesté, deux jours durant, leurs haines réciproques. Le GIPN était d'ailleurs là pour veiller au grain. Du reste, le coupable avait fui près de Bordeaux durant un mois et demi pour échapper à la vengeance...

Cette même « vendetta » que Dominique Cano, alors âgé de 18 ans et demi, a voulu exercer contre « Zozo » Fernandez. « J'ai pas voulu le tuer, c'est un accident qui est arrivé, explique l'accusé. Mais ma sœur, elle a été poussée au suicide... » Quand le corps de la jeune femme de 23 ans est retrouvé pendu par son mari, Joseph Fernandez, le 19 novembre 2000, le clan Cano crie au meurtre.

Il avait « juré les morts »

D'autant plus que le veuf se remarie quelques mois plus tard, avec « une Française », sans observer la coutume, ce deuil de deux ou trois ans. Pire : « il avait juré nos morts ». Joseph les a-t-il insultés, ces morts ? Une chose est sûre.

« Est-ce que Joseph serait en vie s'il n'avait pas refait sa vie ? » questionne la présidente, Nicole Besset. « Ouj, bien sûr... » répond l'accusé.

L'avocat général Dominique Moyal, fait sienne l'athèse de la famille Fernandez, celle du jeune homme ayant besoin de « montrer qu'il est un homme » et que la famille pousse au crime : « Tout le monde, au premier incident, s'est dirigé vers l'appartement de la famille Fernandez, car tout le monde savait ce qui allait se passer et où ! »

Ce jour-là, effectivement, il y avait foule à Bon Voyage, dès les premiers coups de feu. Comme à la parade. Mais la cour et les jurés ont écarté l'assassinat et le minimum de 20 ans requis par M^{me} Moyal. Ce jour-là, le trop jeune Dominique Cano, « dont la culture gitane a fait un adulte avant l'heure », a « pété un plomb ». Pour de simples coups mortels, il purgera 12 ans de réclusion criminelle.

Francis LUMINEAU.